CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Convention entre les soussignés :

1. TRIHOM

 2 Rue Marcel DELEPINE
 ZA du Plateau Ouest
 76460 SAINT VALERY EN CAUX
 N° de SIRET : 37864904000102
 Représenté par: LARCHEVEQUE Nicolas , Responsable de l'Unité Locale d'une part et,

2. CLIENT

 LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN
 Industrie Technique et Nucléaire
 69 rue Jean Zay
 69800 SAINT PRIEST
 Représenté pard'autre part,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Nature de la formation

L'organisme TRIHOM organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : « PORT DES TENUES TEVA ET CAVA »
- N° de session : R2647VD
- Dates : du 20/11/2026 au 20/11/2026
- Durée : 4:00 heures (le programme du stage est joint en annexe)
- Lieu : ZA du Plateau Ouest 2 Rue Marcel DELEPINE, 76460, SAINT VALERY EN CAUX
- Si un rattrapage est nécessaire après la formation, cette convention couvre sa réalisation aux dates définies et communiquées par TRIHOM.

Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de la formation, soit un total général de : 207,00 € **HT** (TVA : 20%)

Soit **207,00 €** **HT** par stagiaire (TVA : 20%)

Article 3 : Personnes concernées

L'organisme TRIHOM accueillera la ou les personnes suivantes :

Monsieur	BOYARD	Fabrice

TRIHOM s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Article 4 : Modalités de règlement

Règlement à 30 jours date d'émission de facture sauf conditions négociées et validées par un accord cadre (Référence :).

Article 5 : Annulation et absence

Sauf accord ou convention commerciale (Référence:). Les Conditions Générales de Ventes de TRIHOM sont applicables pour toute absence et / ou annulation.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable, des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la présente convention.

Article 7 : Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature par l'entreprise et prendra fin à l'issue de la session.

Fait en double exemplaire à SAINT VALERY EN CAUX, Le 10/11/2026

Pour l'entreprise (Nom et qualité du signataire) :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asphalte - 69365 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 7[illegible] - www.groupelip.com
SIREN 87[illegible] - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour l'organisme :

TRIHOM
Siège social
FORMATION-INGENIERIE-CONSEIL
Espace Belliparc
Parc d'Activités du Véron Sud
Rue Yvette Cauchois
37420 Beaumont En Véron

Les modalités de déroulement et d'évaluation et de sanction de la formation dispensée sont détaillées dans la Fiche Produit annexée à la présente convention.

PORT DES TENUES TEVA ET CAVA

Durée: 0.50 jour(s) / 4:00 heures

Public:

Toute personne devant intervenir en tenue TEVA ou CAVA en /ou hors zone contrôlée.

Prérequis:

Formation RP1 ou RP2 pour EDF.
Et
PR1 CC pour ORANO.

Objectifs pédagogiques :

Identifier les protections apportées par la Tenue Etanche Ventilée Autonome (TEVA) et par les Cagoules à Ventilation Assistée (CAVA).
Associer les risques / avantages de ces équipements.
Identifier les éléments composant la TEVA et la CAVA et vérifier leur fonctionnement avant leur utilisation.
S'équiper et de se déséquiper avec les TEVA et CAVA conformément aux recommandations du fabricant.
Détecter les défaillances possibles et réaliser les gestes d'urgences.

Programme :

Module conçu en collaboration avec Honeywell et 3M

Caractéristiques des tenues TEVA et CAVA.
Avantages, inconvénients et risques associés.
Conditions d'utilisation et vérifications à effectuer.
Techniques d'habillage et de déshabillage.
Procédures d'urgences en situations dégradées.

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Apports théoriques en salle avec projection de film et mises en situations pratiques en Chantier Ecole.
Techniques : Salle de formation équipée, Chantier Ecole pour les mises en pratiques, Remise d'un document stagiaire.
D 'encadrement : Formateur habilité par TRIHOM.

Modalité d'évaluation :

Evaluation : Sommative sous forme de mises en situations pratiques.
Validation : Délivrance d'un certificat de réalisation avec avis.

R151 FP_2 (02/2025)